



## Noël Luenda

Chef de bureau chargé de l'état civil  
et des questions de la population  
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité  
République démocratique du Congo

# Accoître l'enregistrement des naissances

**Les améliorations apportées aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, pilotées par Noël Luenda, ont permis de faire passer le taux d'enregistrement des naissances à Kinshasa de 20 à 72 pour cent.**

Noël Luenda a entendu parler pour la première fois de l'enregistrement des faits d'état civil sur les genoux de son grand-père. Ce dernier était le chef coutumier du village de Kuzi, dans la province du Kongo central, en République démocratique du Congo (RDC). « Lors des visites pendant les vacances, je me suis intéressé à ses responsabilités, notamment le recensement et le traitement des dossiers administratifs », raconte-t-il. En tant qu'aîné et seul garçon d'une famille polygame de neuf enfants à Kinshasa, « j'étais déjà préoccupé par l'état civil de mes trois mères et de nous, les enfants ».

Il s'y est intéressé en tant qu'avocat au sein d'un cabinet privé de Kinshasa/Gombe, où, pendant cinq ans, il s'est spécialisé en droit civil, traitant de questions telles que les mariages. En 2001, il s'est joint au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, où il était responsable de la protection juridique des réfugiés angolais en RDC. Maintenant chef de bureau en charge de l'état civil et des questions de la population à la division urbaine du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité depuis 2009, il dirige les services d'enregistrement des faits d'état civil de la province de Kinshasa, et est principalement responsable des questions juridiques, litigieuses et administratives.

Grâce à cette expérience et à une formation continue en matière d'enregistrement des faits d'état civil, M. Luenda a été désigné comme Point Focal des projets d'enregistrement des faits d'état civil financés par l'UNICEF et la Banque mondiale, entre autres. « Les statistiques

sont devenues mon sujet de prédilection », dit-il, « et constituent une part importante de mon travail de gestion des services d'état civil et des services à la population ».

## Mettre de l'ordre

« Lorsque je suis entré en fonction, j'ai hérité de systèmes peu performants », dit-il. Les enregistrements des naissances à Kinshasa étaient inférieurs à 20 pour cent et ceux des décès, inférieurs à 5 pour cent. Parmi les problèmes qui entravent l'enregistrement figurent la distance entre les points de service et le domicile des parents, la lenteur des processus manuels, le personnel sous-qualifié, la faible demande de services due à un manque d'information et aux services inadéquats, le manque de volonté politique et le manque d'intérêt de la part des principales parties prenantes.

Après avoir effectué une analyse approfondie des problèmes et des solutions possibles, M. Luenda a élaboré des guides visant à améliorer les services d'enregistrement des faits d'état civil et les services à la population, en détaillant les processus à suivre. Il a organisé des séances de formation à l'intention du personnel de tous les niveaux, suivies de cours de recyclage annuels. Pour surmonter le problème de la distance, des bureaux secondaires ont été créés : Kinshasa en compte maintenant 85 par rapport à 24, en 2010. Il a également élaboré des brochures pour informer le public de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil, et s'est associé à d'autres ministères et organismes pour



mettre sur pied des campagnes de sensibilisation. « Par conséquent », dit-il, « les enregistrements des naissances sont passés à 72 pour cent en 2018-2019, les statistiques sont régulièrement recueillies, et nous les communiquons aux partenaires ainsi qu'à l'échelle nationale ».

« À la fin de chaque année », explique-t-il, « ma division organise des ateliers d'évaluation au cours desquels nous communiquons les données aux parties prenantes, aux communautés et aux autorités municipales. C'est à ce moment-là que je peux attirer l'attention des autorités pour les faire participer et les aider à comprendre l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en vue de faciliter la planification et le suivi des actions gouvernementales. »

« Ce qui me satisfait le plus », dit-il, « c'est cette amélioration des services que nous offrons. Aujourd'hui, la ville de Kinshasa est citée en exemple par les autres provinces pour la mise en commun de ses expériences en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. »

## Un élan vers la modernisation

Son prochain défi est l'informatisation du système d'enregistrement. « Les lois congolaises prévoient la façon d'enregistrer manuellement et ne permettent pas le traitement numérique des dossiers, ce qui rend notre travail plus difficile : les documents sont perdus, les statistiques ne sont pas fiables, la rédaction et la signature des documents sont fastidieuses. » La sensibilisation des principales parties prenantes au processus est essentielle, dit-il, mais plusieurs d'entre elles ne sont pas intéressées.

La numérisation des données personnelles est également cruciale. « La loi prévoit une part de responsabilité entre les pouvoirs centraux et provinciaux en ce qui a trait à l'organisation des services d'enregistrement des faits d'état civil et la gestion des statistiques. Nous avons toutefois besoin d'une loi nationale pour déterminer la façon dont cela doit être mis en œuvre. »

La réforme de l'enregistrement des faits d'état civil nécessite également un soutien politique, logistique et financier, l'appui du personnel et des moyens de protéger les données personnelles. M. Luenda se félicite du fait que « deux lois sont actuellement examinées par le

**« J'ai innové en travaillant en synergie avec d'autres acteurs potentiellement impliqués, comme les services de santé afin de sensibiliser les mères dans les maternités. »**

Parlement », dit-il, l'une portant sur la révision du Code de la famille en vue de faciliter l'enregistrement et de fournir des données plus complètes – par exemple, en ajoutant des renseignements sur la cause du décès. L'autre loi porte sur la numérisation et la sécurité des données personnelles.

## Agir en partenariat

M. Luenda reconnaît que les efforts qu'il a déployés visent à ce que les services d'enregistrement des faits d'état civil ne fonctionnent pas de manière isolée. « J'ai innové en travaillant en synergie avec d'autres acteurs potentiellement impliqués, comme les services de santé afin de sensibiliser les mères dans les maternités et l'enregistrement des naissances par procuration dans les maternités, les centres de santé et lors des campagnes de vaccination. » Le fait d'avoir recours à des mandataires ayant l'autorisation écrite des parents pour enregistrer les naissances dans la ville de Kinshasa était une première dans le pays; cela a permis d'enregistrer un grand nombre d'enfants dont les parents étaient éloignés des services d'enregistrement.

« Cela n'a pas été facile », explique M. Luenda, « car les documents juridiques devaient être rédigés très rapidement ».

Parmi ses qualités de leadership les plus appréciées figurent l'honnêteté, l'intégrité, la tolérance et un sens moral aigu. « Il faut aussi savoir écouter », dit-il. « En tant que dirigeant, je discute avec mes employés et d'autres personnes des difficultés et des échecs que nos services ont connus ainsi que des correctifs qui ont été apportés. J'évite d'entrer en conflit avec les autres sur les méthodes utilisées pour arriver pourtant aux mêmes résultats. »

Aux autres personnes travaillant dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil, il conseille de procéder d'abord à une analyse approfondie des systèmes et de faire participer les travailleurs sur le terrain afin de trouver des solutions. Plutôt que de chercher de nouvelles solutions, il mentionne qu'il « faut s'adapter et améliorer ce qui existe en mettant en œuvre de nouvelles technologies ». ■

**« La ville de Kinshasa est citée en exemple par les autres provinces pour la mise en commun de ses expériences en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. »**

**En savoir plus sur les systèmes ESEC en RDC :**  
Lire le [profil du pays](#).